

ville-bondy.fr

ARRETE N°A2022 285

Annule et remplace l'arrêté n°A2020_107 suite à la demande de la société CEMEX, 21 Route d'Aulnay 93140 BONDY

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-28,

VU la demande de numérotage formulée par la société CEMEX en date du 8 juillet 2020 dans le cadre d'une division sur un terrain cadastré section H n°375,

VU le permis de construire n°093010 17B0060 accordé le 22 février 2018,

VU le certificat d'urbanisme CU 093010 17B0023 délivré le 13 février 2020,

VU la proposition faite par la ville de la nouvelle numérotation et acceptée par la société CEMEX en date du 3 mars 2022,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer une numérotation postale du terrain cadastré section H n°375,

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u> – La numérotation affectée au terrain cadastré Section H n°375 divisée, Lieudit 21 route d'Aulnay, d'une superficie de 41 963m² est la suivante :

5 Quai Hubertine Auclert

ARTICLE 3 – La pose du numéro sera à la charge du propriétaire.

<u>ARTICLE 4</u> – Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

<u>ARTICLE 5</u> – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 6 - Copie du présent arrêté sera adressée à :

- · La société CEMEX,
- La Poste Principale Service Distribution,
- Centre des Impôts fonciers Service du cadastre de Bobigny,
- Trésorerie Municipale de Bondy,
- Mairie de Bondy Services Voirie et Elections,
- INSEE.

1 3 JUIN 2022 Fait en Mairie à Bondy, le

Stephen HERVE Maire de Bondy Conseiller régional d'Île-de-France